

4.2: AIDE AUX ACTIVITES DE FORMATION PROFESSIONNELLE DES SECTEURS CULTURELS

Objectifs

- Favoriser l'accès au marché international des sociétés du secteur culturel,
- Favoriser la professionnalisation des acteurs culturels du secteur,
- Favoriser l'intégration de la langue corse dans le projet.

Description de l'action

Cette aide est destinée à soutenir, les structures (associations, SARL...) proposant des actions ou des programmes d'activités dans les domaines :

- de la formation professionnelle : par l'organisation d'ateliers de pratiques, de résidences d'écriture professionnelle, de stages ou de toute activité permettant d'offrir une professionnalisation des compétences,
- ou de l'information en direction des professionnels des différents secteurs culturels corses (organisation en Corse de rencontres ou de salons professionnels...).

Nature de l'aide et taux d'intervention

Subvention de fonctionnement :

- Plafond de l'aide : **50 000 €**.
- Taux d'intervention maximum : le montant de la subvention de la Collectivité de Corse (tous secteurs confondus) ne peut dépasser **80%** du budget. Le taux d'autofinancement des opérations doit être supérieur à 20% (hors contributions volontaires et apports en nature).

Eligibilité

Bénéficiaires

- Associations professionnelles,
- Organismes de formation,
- Entreprises (sous réserve du plafond cumulé des aides de minimis sur 3 ans).

Les structures aidées au titre de ce dispositif ne sont pas éligibles aux autres aides en fonctionnement de la Collectivité de Corse en faveur de l'action culturelle.

Dispositions particulières

Des conventionnements particuliers pourront être passés dans le cadre de la mise en place d'opérations par les associations soutenues conjointement par la Collectivité de Corse et le Centre national du cinéma et de l'image animée notamment dans le cadre de la convention de coopération.

Critères de sélection

- Qualité et intérêt du contenu du projet,
- La valeur pédagogique des actions,
- Qualité des intervenants,

- Retombées médiatiques favorisant la promotion de l'image de la Corse,
- Rigueur de la gestion financière,
- Territorialisation,
- L'originalité et l'innovation du projet (déterminant en cas de démarrage des activités).

Instruction des demandes

Se référer aux pages 189-193.

Pièces constitutives du dossier

Pièces constitutives communes à tous les dossiers (p194-196).

Pièces constitutives spécifiques.

- Présentation de la structure de formation professionnelle,
- CV des intervenants,
- Présentation de l'activité de formation,
- Présentation des formations proposées,
- Expérience,
- Références.

Modalités d'engagement et de paiement

Modalités communes à tous les dossiers (p197-198).

